

IUT d'AVIGNON

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

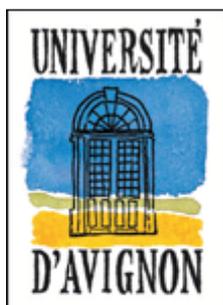
*Département G.C.E.
"Génie du Conditionnement et de l'Emballage"*

CHARTRE DES PROJETS TUTORES

Janvier 2013

Document réalisé par :

François FULCONIS



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Coordonnateurs :

François FULCONIS

&

Stéphane SAMMARTINO



Sommaire

1. DÉFINITION DES PROJETS TUTORÉS	3
1.1. Présentation générale	3
1.2. Les projets tutorés dans le cadre du DUT G.C.E.	4
1.3. Objectif	5
2. PARCOURS PÉDAGOGIQUE	6
2.1. Constitution des groupes	6
2.2. Proposition et choix des sujets	6
2.3. Éléments de méthodologie	7
2.3.1. <i>Le cahier des charges (ou fiche projet)</i>	7
2.3.2. <i>Le carnet de bord et les bilans intermédiaires</i>	7
2.3.3. <i>Exemples de fiches</i>	8
- <i>Fiche N° 1 : Cahier des charges</i>	8
- <i>Fiche N° 2 : Carnet de bord</i>	9
- <i>Fiche N° 3 : Bilan intermédiaire</i>	10
3. ÉVALUATION	11
3.1. Mode d'évaluation	11
3.2. Élaboration et notation des rapports	12
3.2.1. <i>Les rapports : fond et forme</i>	12
3.2.2. <i>Fiche indicative pour l'évaluation des rapports</i>	13
3.3. Déroulement et notation de la soutenance	15
3.3.1. <i>Les soutenances : fond et forme</i>	15
3.3.2. <i>Fiche indicative pour l'évaluation des soutenances</i>	16
4. LISTE DES PROJETS EFFECTUÉS DEPUIS 2000	17
4.1. Années universitaires 2000-2002.....	17
4.2. Années universitaires 2001-2003.....	17
4.3. Années universitaires 2002-2004.....	18
4.4. Années universitaires 2003-2005.....	18
4.5. Années universitaires 2004-2006.....	18
4.6. Années universitaires 2005-2007.....	18
4.7. Années universitaires 2006-2008.....	19
4.8. Années universitaires 2007-2009.....	19
4.9. Années universitaires 2008-2010.....	20
4.10. Années universitaires 2009-2011.....	20
4.11. Années universitaires 2010-2012.....	20
4.12. Années universitaires 2011-2013.....	21

1. DÉFINITION DES "PROJETS TUTORÉS"¹

1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE²

Un projet tutoré est une **production collective**, organisée dans le cadre des études, en vue de répondre à une demande externe ou interne à l'institution.

L'activité à réaliser ne doit pas se limiter à un travail d'exécutant, effectué en sous-traitance, mais il doit faire apparaître une **plus-value intellectuelle significative** : son objet est surtout de concevoir, de préparer, d'organiser et aussi de tester des actions que d'autres feront. À ce titre, on n'utilise pas simplement des emballages, mais on étudie les matériaux qui le composent, on les dessine et les conçoit ; on ne vend pas directement des produits, mais on met en place une opération de prospection et de commercialisation ; etc. Il ne faut pas voir là un rejet des tâches purement opérationnelles. Celles-ci pourront être assurées par les étudiants en d'autres circonstances : missions en entreprise, travaux saisonniers, stages de fin d'année...

Cette définition des projets tutorés appelle, par ailleurs, différentes remarques :

- **un projet se traduit par une production** : il ne se limite donc pas à une spéculation pure sur un sujet ou thème donné. Cette production peut supposer des tests en salle de T.P., une présence sur le terrain et/ou une réalisation concrète ;
- conformément à la nature même de ces projets précisée dans les différents Bulletins Officiels, **cette production est une production collective**. L'objectif est de fédérer les énergies de plusieurs étudiants sur un projet : apprentissage du travail d'équipe, complémentarité des approches et des compétences, permanence des actions, meilleur affrontement des difficultés... ;
- **les projets sont organisés dans le cadre des études** : ils ont d'abord une fonction pédagogique et doivent donc s'ancrer dans le processus de formation des étudiants pour mettre en valeur les concepts fondamentaux et les techniques centrales des diplômes qu'ils préparent ;
- **tous les projets sont encadrés par une équipe pédagogique et un tuteur** : les étudiants ont ainsi, lors de la réalisation et la mise en œuvre de leur projet, un soutien et une aide méthodologique qui ne les empêchent pas *d'être responsables et autonomes*.

¹ Conformément aux avis donnés par le *Service du Dictionnaire de l'Académie Française* (courrier du 15 juillet 2003) d'une part, et par la *Délégation Générale à la Langue Française* (courrier du 23 juillet 2003) qui coordonne et centralise les travaux des commissions officielles de terminologie et de néologie d'autre part, **le terme "tutoré" est ici à retenir**, celui de "tuteuré" étant employé uniquement dans le domaine du jardinage.

² D'après Dufer-Saint-André, *Projet tutoré, mode d'emploi*, Centrale des IUT et les informations disponibles, à ce sujet, sur le site pilote de l'Université de Bordeaux Montesquieu (<http://www.montesquieu.u-bordeaux.fr>).

1.2. LES PROJETS TUTORÉS DANS LE CADRE DU DUT G.C.E.

- Les projets tutorés à réaliser dans le cadre du **DUT G.C.E.** sont au nombre de **deux** et sont **obligatoires**.
- Ils équivalent à **150 heures de travail chacun**, soit **300 heures de travail** réparties sur les deux années du DUT. Ils s'effectuent donc au cours de la 1^{ère} et de la 2^{nde} année du DUT.

- **Plannings :**

<i>Projets tutorés</i>	<i>Année du DUT concernée</i>	<i>Périodes d'exécution</i>	<i>Périodes des soutenances</i>
N° 1	1 ^{ère} année	Mars à Juin	Mi-Juin
N° 2	2 ^{nde} année	Octobre à Janvier	Mi-Janvier

- Ils correspondent à une **démarche active** des étudiants et sont **collectifs** : ils s'effectuent par groupes de 3 (ou exceptionnellement de 4) étudiants.

Remarques :

- ces groupes restent les mêmes pour la réalisation du projet tutoré N° 1 et celle du projet tutoré N° 2 ;
 - si un ou plusieurs étudiants d'un même groupe venai(en)t à redoubler ou bien à ne pas poursuivre la préparation du DUT, les projets seront menés à bien par les étudiants restants, voire exceptionnellement par un seul étudiant ;
 - toute reconstitution des groupes est impossible, sauf autorisation après discussion et acceptation en Conseil de département si cela est justifié par des fins pédagogiques. Le Conseil de département n'ayant qu'un avis consultatif, seul le Chef de département reste souverain pour prendre la décision ;
 - en fonction de l'effectif des promotions, un groupe constitué par seulement deux étudiants peut exceptionnellement être autorisé sous réserve d'un avis favorable du Conseil de département et d'acceptation par le Chef de département.
- **Évaluation** : ces projets font l'objet d'une évaluation (cf. point 3) qui repose, pour chacun d'eux, sur la réalisation d'un *rapport écrit* et d'une *présentation orale*.

▪ **Encadrement, suivi et matériel de l'IUT :**

- les projets mobilisent **toute l'équipe enseignante** pour conseiller les étudiants et répondre à leurs requêtes ;
- chaque groupe est encadré par un **tuteur** qui est un enseignant ou un enseignant-chercheur intervenant (mais pas obligatoirement en poste) dans le département G.C.E.. Ce tuteur est l'interlocuteur privilégié du groupe ;
- pour un même groupe, le **tuteur** qui encadre le projet tutoré N° 1 n'est pas forcément celui qui encadre le projet tutoré N° 2 ;
- les projets peuvent nécessiter **l'occupation des locaux de l'IUT** (halle de technologie, salle GPAO, salle de cours pour exposition, etc.). Dans ce cas, elle doit être préalablement soumise à l'avis du Directeur de l'IUT par une **demande d'autorisation écrite** via le tuteur du groupe, puis le coordonnateur des projets et, ensuite, sous couvert du Chef du département G.C.E. ;
- les projets peuvent faire l'objet d'une **aide** financière suivant les cas : photocopies, achats de matériaux pour la réalisation d'expériences, déplacements...

1.3. OBJECTIF (d'après le Bulletin Officiel relatif au DUT G.C.E.)

L'objectif des projets tutorés est double, c'est la raison pour laquelle deux projets sont à effectuer :

1. développer la méthodologie et la globalisation d'un certain nombre d'acquis théoriques. Il peut porter sur l'ensemble des disciplines. Par conséquent, une part importante du temps de travail doit être consacrée à la recherche bibliographique et à l'étude de documents scientifiques et/ou technologiques. C'est à travers le projet N° 1 que les étudiants doivent atteindre cet objectif.

=> objectif devant être principalement atteint par la réalisation du projet tutoré N° 1

2. permettre d'approfondir un aspect particulier du domaine du conditionnement et de l'emballage. Dans cette perspective, il doit, autant que faire se peut, revêtir un caractère résolument appliqué et professionnalisé. Il peut être réalisé en collaboration avec des entreprises ou des organismes professionnels. Le projet N° 2, correspondant à cet objectif, s'effectue sur le même thème que le projet N° 1.

=> objectif devant être principalement atteint par la réalisation du projet tutoré N° 2

IMPORTANT : sur les deux années du DUT G.C.E., deux projets sont donc à réaliser. Mais il est à noter que si les sujets peuvent être différents entre le projet N° 1 et le projet N° 2, le thème à traiter reste, quant à lui, le même.

2. PARCOURS PÉDAGOGIQUE

2.1. CONSTITUTION DES GROUPES

Règle générale : les groupes sont constitués à l'initiative des étudiants.

Cependant, si des groupes n'arrivaient pas à être constitués par la seule initiative des étudiants, le coordonnateur des projets tutorés serait amené à proposer au Conseil de département une constitution des groupes et un sujet pour chacun d'eux. Ce Conseil donnerait alors un avis au Chef de département qui validerait ou pas, en dernier ressort, cet avis. Il est à noter que cette situation doit rester exceptionnelle.

2.2. PROPOSITION ET CHOIX DES SUJETS

Les sujets peuvent être proposés :

- soit par les **enseignants, enseignants-chercheurs** ou **vacataires** intervenant dans le département G.C.E. ou encore par des **industriels** ou **responsables d'autres établissements** (CTCPA, CTIFL, etc.) dont l'activité rejoint le programme pédagogique du département G.C.E.. Pour tous ces cas, les propositions de sujets, accompagnées d'un paragraphe de présentation, doivent être envoyées au coordonnateur des projets tutorés **avant la fin de la troisième semaine du mois de janvier**. Le coordonnateur se charge ensuite de transmettre ces propositions aux étudiants de 1^{ère} année G.C.E. avant la fin du mois de janvier. Concernant les projets tutorés N° 2, les thèmes approfondis au cours des projets tutorés N° 1 sont conservés. Leur angle d'étude et le sujet, s'il est modifié, sont alors précisés, entre le tuteur et les membres du groupe qu'il encadre, au cours de la **dernière semaine du mois de septembre** ;
- soit par les **étudiants** eux-mêmes. Les étudiants doivent tout d'abord faire une proposition de sujets accompagnée d'une présentation et d'explications solides auprès du coordonnateur des projets tutorés. Dans le cas contraire, toute proposition sera rejetée. Cette proposition doit être faite **au plus tard au début du mois de février**. Ensuite, ces projets sont examinés par le coordonnateur des projets tutorés et l'enseignant ou l'enseignant-chercheur spécialiste du domaine concerné. Enfin, ces sujets sont soumis au Conseil de département qui donne un avis au Chef de département pour validation.

Ensuite, une liste définitive des **groupes**, des **sujets** et des **tuteurs** est élaborée par le coordonnateur des projets tutorés. Après validation de cette liste par l'ensemble des tuteurs, et ce, **vers la fin du mois de février**, cette liste est communiquée aux étudiants. **Les projets tutorés débutent officiellement lors de la diffusion de cette liste par voie d'affichage.**

2.3. ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE

Dès la diffusion de la liste des groupes, des sujets et des tuteurs, une première rencontre avec les tuteurs respectifs aura lieu, **à l'initiative des étudiants**, afin de préciser les limites du projet et de planifier son organisation. Cette rencontre sera aussi l'occasion :

- de préciser les modalités de suivi entre les étudiants et le tuteur ;
- de programmer les bilans réguliers avec le tuteur.

Compte tenu de la nature des projets à réaliser et des objectifs scientifiques et pédagogiques visés, une méthodologie est mise en place et doit être respectée par les étudiants. Elle repose notamment sur :

- ⇒ la réalisation d'un **cahier des charges** (ou fiche projet) ;
- ⇒ la tenue d'un **carnet de bord** et la réalisation de **bilans intermédiaires**.

2.3.1. Le cahier des charges (ou fiche projet)

Il a pour but de définir :

- les objectifs du projet ;
- les moyens nécessaires à sa réalisation ;
- les contacts extérieurs envisagés.

Il doit être réalisé dès la **première quinzaine du mois de mars pour le projet N° 1** et dès la **première quinzaine du mois d'octobre pour le projet N° 2**. Ce document doit être validé par le tuteur et éventuellement par les professionnels concernés. Un exemplaire doit être remis au coordonnateur des projets tutorés. Un modèle vous est proposé ci-après : *cf. fiche n° 1*.

2.3.2. Le carnet de bord et les bilans intermédiaires

Leur **rôle** est de décrire le suivi du projet, éventuellement ses réorientations, et constituer :

- une aide à la gestion du temps ;
- un témoin du travail en continu.

Leur **contenu** doit comporter :

- les éléments relatifs à la communication régulière avec le tuteur ;
- les objectifs de chaque étape du projet ainsi que le temps prévu à cet effet ;
- les éléments relatifs à la communication éventuelle avec l'extérieur.

N.B. : aucun contact (rencontre, courrier...) avec des personnes extérieures au département ou à l'I.U.T. ne doit être pris par un étudiant sans en avoir informé son tuteur et avoir obtenu son accord !!!

Un modèle de chacun de ces documents vous est proposé ci-après : *cf. fiches n° 2 et n° 3*.

2.3.3. Exemples de fiches

FICHE N° 1 : CAHIER DES CHARGES

Intitulé du projet :

Objectifs :

Période de réalisation :

Étudiants concernés :

NOM : Prénom : Signature :

NOM : Prénom : Signature :

NOM : Prénom : Signature :

Enseignant tuteur :

Référence de l'entreprise concernée (éventuellement) :

Son correspondant :

Cahier des charges :

Moyens nécessaires à la réalisation du projet (humains et matériels) et contacts extérieurs envisagés.

Date :

Signature de l'enseignant tuteur :

FICHE N° 2 : CARNET DE BORD

Intitulé du projet

--

NOM : Prénom :

NOM : Prénom :

NOM : Prénom :

Enseignant tuteur :

Liste des bilans intermédiaires

Bilan n° 1	Objectifs :	Date :
Bilan n° 2	Objectifs :	Date :
Bilan n° 3	Objectifs :	Date :
Bilan n° 4	Objectifs :	Date :
Bilan n° 5	Objectifs :	Date :
Bilan n° 6	Objectifs :	Date :
Bilan n° 7	Objectifs :	Date :
Bilan n° 8	Objectifs :	Date :

FICHE N° 3 : BILAN INTERMÉDIAIRE N° ...

Date :

Rappel des objectifs :	Ré-orientations possibles :
-------------------------------	------------------------------------

Activités et travaux réalisés :	Activités et travaux à réaliser :
--	--

Observations des étudiants :	Suggestions des étudiants :
------------------------------	-----------------------------

Observations de l'enseignant tuteur :	Observations du correspondant dans l'entreprise :
---------------------------------------	---

Date du bilan suivant :
Ses objectifs :

Signature des étudiants :

Signature du tuteur :

3. ÉVALUATION

3.1. MODE D'ÉVALUATION

Comme indiqué précédemment dans le point 1, les projets N° 1 et N° 2 font l'objet d'une évaluation qui repose, pour chacun d'eux, sur la réalisation d'un **rapport écrit** et d'une **présentation orale**.

La note du projet est affectée à l'Unité d'Enseignement correspondante en fonction de l'année universitaire concernée.

Chaque note globale se fonde sur les éléments suivants :

▪ RAPPORT ECRIT :	60 %
▪ SOUTENANCE ORALE :	40 %

Remarques :

- si les étudiants membres d'un même groupe obtiennent obligatoirement les mêmes notes pour leurs rapports écrits, ils peuvent ne pas obtenir la même note aux soutenances ;
- en cas de redoublement de la première année, l'étudiant(e) concerné(e) recommence un nouveau projet au sein d'un nouveau groupe ;
- en cas de redoublement de la seconde année, l'étudiant(e) concerné(e) intègre un nouveau groupe et traite donc un nouveau sujet N° 2.

Le coordonnateur des projets organise, pour l'ensemble de la promotion, les **soutenances** des projets tutorés au **mois de juin** (projet N° 1) et au **mois de janvier** (projet N° 2).

Les **dates** précises des **soutenances** comme celles de **remise des rapports** seront indiquées en temps voulu par le coordonnateur des projets tutorés en accord avec le (la) responsable des études et l'ensemble des tuteurs.

IMPORTANT !

En plus du rapport écrit, il est demandé aux étudiants de fournir quelques photos/images et un résumé de 10 à 15 lignes de leur travail sous forme électronique (fiche .ppt par exemple). Ces supports auront notamment pour but d'alimenter et d'actualiser la rubrique « *Projets Tutorés* » du site Internet du département GCE de l'IUT de l'Université d'Avignon. Ils sont à envoyer, par les étudiants, au moment des soutenances au(x) responsable(s) des projets tutorés du département GCE ainsi qu'à leur tuteur.

3.2. ÉLABORATION ET NOTATION DES RAPPORTS

3.2.1. Les rapports : fond et forme³

Tant sur le **fond** que sur la **forme**, les rapports écrits (projets N° 1 et N° 2) doivent respecter un certain nombre de règles dont les plus générales sont rappelées ci-après.

Sur le **fond** et conformément au double objectif des projets tutorés (cf. point 1.2.), ils constituent un rapport d'étude qui traite un sujet relatif au domaine du conditionnement et de l'emballage, analyse une situation réelle, propose des solutions et expose la méthode suivie pour arriver à ces solutions.

Les rapports écrits doivent comporter entre **30 et 40 pages** auxquelles sont ajoutées :

- une **bibliographie** comportant des références précises et complètes respectant les normes académiques en vigueur ;
- éventuellement, un **glossaire** des termes techniques utilisés ;
- des **annexes** qui doivent être numérotées et dont la numérotation des pages s'effectue à la suite de celle du corps du texte ;
- une **table des matières** en fin de document qui reprend le plan détaillé du document, lequel doit être déterminé à la suite d'une concertation avec le tuteur.

Dans leur évaluation, il sera tenu compte : de la **présentation**, de l'**orthographe** et de l'**expression** auxquelles il est demandé aux groupes d'apporter une grande attention. Des règles à respecter et des conseils leur seront donnés durant l'année universitaire, notamment en **cours de communication**. Des conseils pourront également être demandés au tuteur.

Les rapports écrits devront, **IMPÉRATIVEMENT**, être remis en **trois exemplaires** :

- *1 exemplaire papier au secrétariat GCE ;*
- *1 version électronique au tuteur ;*
- *1 version électronique au(x) responsable(s) des projets tutorés.*

Les **périodes de remise des rapports** sont les suivantes :

- projet tutoré N° 1 : *première semaine du mois de juin ;*
- projet tutoré N° 2 : *première semaine du mois de janvier.*

Les **dates précises** seront indiquées et communiquées en temps voulu par le coordonnateur des projets tutorés par voie d'affichage.

³ Des éléments sur les règles de **typographie française** sont disponibles aux deux adresses Internet suivantes : <http://www.orthotypographie.fr.st> et <http://bcev.nfrance.com>

3.2.2. Fiche indicative pour l'évaluation des rapports

Projets Tutorés

Fiche indicative pour l'évaluation des RAPPORTS

Étudiants membres du groupe :
Nom de l'enseignant tuteur/correcteur :

1. PRÉSENTATION (2 points)

- Couverture
- Feuille de garde
- Sommaire avec N° des pages
- Introduction : présentation du sujet
- Parties (4 au plus, nombre de pages)
- Conclusion
- Bibliographie, Glossaire
- Annexes, documents complémentaires
- Pagination (continue)
- Soin

Non					Oui
-----	--	--	--	--	-----

	total sur 2		

Barème conseillé : un critère non respecté : enlever 0,5 point.

2. EXPRESSION ÉCRITE (4 points)

- Vocabulaire
- Syntaxe
- Orthographe

	total sur 4		

Nbre de pages rédigées :

Nbre de fautes : (Barème conseillé : 5 fautes = 4 pts ; 10 fautes = 2 pts ; 20 fautes = 0 pt)

.../...

Fiche indicative pour l'évaluation des RAPPORTS (suite)

3. STRUCTURE & CONTENU (10 points)

- Plan** logique, construit, équilibré
- Apports** et informations pertinentes
- Sources** : ouvrages, revues, Internet, visites et contacts...
- Logique du travail** : présentation du contexte, objectif, démarche, méthode, analyse, pertinence des annexes...

total sur 10

Non					Oui
-----	--	--	--	--	-----

4. TRAVAIL AU COURS DE LA PÉRIODE (4 points)

- Intégration du sujet** : compréhension rapide du travail demandé, analyse du sujet, utilisation de plusieurs sources d'information et exploitation, questions posées adéquates...
- Gestion du travail** : planification du travail, travail d'équipe, répartition des tâches, rigueur et précision, travail régulier et continu, mobilisation des connaissances...
- Comportement** : compte rendu régulier de l'état d'avancement du projet, synthèse des résultats, sérieux, ponctualité, esprit d'initiative, suivi des conseils du tuteur, autonomie...
- Résultats** : pertinents, conformes aux attentes...

total sur 4

TOTAL Sur 20

--

Autres commentaires et remarques :

Signature du correcteur :

3.3. DÉROULEMENT ET NOTATION DE LA SOUTENANCE

3.3.1. Les soutenances : fond et forme

La **présentation orale** des soutenances est d'une durée de **20 minutes (maximum)**. Elle doit s'effectuer à l'aide d'un PC (portable) et d'un vidéoprojecteur (utilisation du logiciel "Powerpoint" de préférence) disponibles au secrétariat du département G.C.E.. En plus d'un vidéoprojecteur, un rétroprojecteur est disponible. Des conseils d'utilisation sont donnés au cours de l'année universitaire. L'utilisation d'autres supports et matériels est envisageable voire conseillée suivant le thème traité : posters, échantillons...

N.B. : chaque groupe reste responsable de la perception, de la mise en place, du contrôle du bon fonctionnement, de l'utilisation et du rangement de ces matériels et supports.

Les soutenances se déroulent devant un **jury composé** du tuteur concerné et d'au moins un autre enseignant ou enseignant-chercheur du département G.C.E., voire d'une autre personne compétente (professionnel du domaine, responsable d'entreprise...). Le coordonnateur des projets tutorés n'est, en aucun cas, tenu d'assister à toutes les soutenances.

À l'issue de chaque présentation et pendant une durée de **10 à 30 minutes**, le jury pose des **questions** et procède à des **commentaires** sur la soutenance et sur le rapport écrit. Ensuite, le jury délibère en l'absence des étudiants.

En règle générale, **les autres étudiants n'assistent pas aux soutenances**. Toutefois, les étudiants de 1^{ère} année peuvent être amenés à assister aux soutenances des étudiants de 2^{nde} année. Dans ce cas et avec l'accord des membres du jury, ils peuvent participer aux discussions faisant suite à chaque présentation orale des groupes, mais ils ne seront en aucun cas présents lors des délibérations du jury.

Comme indiqué dans le point 1.1., les **périodes des soutenances** sont les suivantes :

- projet tutoré N° 1 : **mi-juin** ;
- projet tutoré N° 2 : **mi-janvier**.

Les dates précises seront communiquées en temps voulu par le coordonnateur des projets tutorés par voie d'affichage.

4. LISTE DES PROJETS TUTORÉS EFFECTUÉS DEPUIS 2000

4.1. ANNÉES UNIVERSITAIRES 2000-2002

- Le musée de l'emballage.
- La promotion du département G.C.E..
- Fabrication, conditionnement et emballage du thé.
- Conditionnement et emballage du vin.
- Emballage de la lessive.
- Emballage des produits phytosanitaires.
- Emballage pour le transport de produits fragiles.
- Étude de la fabrication et du conditionnement du roquefort.
- Étude d'un process de fabrication d'un produit alimentaire.
- Le cycle de vie de l'emballage carton.
- Fabrication d'une canette.
- Les systèmes d'inviolabilité.
- Les différents modes de fermeture des produits toxiques.
- Ligne de fabrication d'une bouteille en verre.
- La chaîne du froid d'une gamme de produits.

4.2. ANNÉES UNIVERSITAIRES 2001-2003

- Conditionnement et emballage de la naphtaline.
- Conditionnement des produits de quatrième gamme sous atmosphère modifiée.
- Conditionnement et emballage et du parfum : logistique et marketing.
- Emballage du café.
- Emballage du chocolat : fonctions à remplir par l'emballage, analyse de quelques exemples.
- Conception de boîte type étui en carton.
- Cycle de vie d'une bouteille en PET : de sa conception à sa valorisation.
- Mentions obligatoires et facultatives des détergents.

4.3. ANNÉES UNIVERSITAIRES 2002-2004

- Les emballages isothermes (sujet CTCPA).
- Retour à l'emballage "traditionnel". Bois (essences) céramiques, terre cuite, etc.
- Recyclage des emballages plastiques : processus et application.
- Les bandes transporteuses dans l'agroalimentaire.
- Individualisation des emballages et cycle de vie. Le cas des barquettes en polystyrène.
- Processus de fabrication, de conditionnement et d'emballage des aérosols.

4.4. ANNÉES UNIVERSITAIRES 2003-2005

- L'alimentation des animaux de compagnie : du conditionnement au marketing.
- Emballages alimentaires : conservation des produits et sécurité du consommateur.
- Innovation de l'emballage dans le secteur de l'agroalimentaire.
- Optimisation du tri sélectif et gestion des déchets en France.
- Logistique et emballage : analyse et illustration.

4.5. ANNÉES UNIVERSITAIRES 2004-2006

- Les briques pour liquides alimentaires.
- Transport et stockage des déchets nucléaires.
- Tests et essais sur les sacs biodégradables.
- Du pétrole aux matières plastiques.
- Emballages et traçabilité : l'essor des puces RFID.
- Le marché du vin tranquille français : quelles solutions face à la crise ?

4.6. ANNÉES UNIVERSITAIRES 2005-2007

- Du plastique jetable aux « emballages temporaires de transport » éco-responsables.
- Bouteille d'eau de consommation : comment réduire le plastique ?
- Elaboration d'une « PLV » afin de promouvoir la formation G.C.E.
- Les échantillons promotionnels : du concept à la valorisation.

4.7. ANNÉES UNIVERSITAIRES 2006-2008

- Films barrières (polymères) : mise en place des tests et mesure de perméabilité.
- Les plastiques biodégradables ou plastiques "additivés" ? Les bioplastiques.
- L'analyse du cycle de vie. L'éco-conception.
- Rôle graphique et informatif d'une étiquette (cahier des charges).
- Traçabilité : mise en oeuvre et applications de la RFID
- La conception hygiénique (de la fabrication des machines de conditionnement et d'emballage au conditionnement et à l'emballage des produits alimentaires) des équipements en conserverie.
- Chaîne du froid : conditionnements et emballages pour les différentes familles logistiques.
- Réalisation des cartons : approche industrielle.
- Etude de la mise en place d'une matériau-thèque.

4.8. ANNÉES UNIVERSITAIRES 2007-2009

- Définition et mise en place d'une base de données relationnelle "produit/procédé/défauts"
- Vieillesse des bio-plastiques, impact sur leurs propriétés et leurs fonctionnalités
- PLV – Publicité sur le Lieu de Vente
- Etude et réalisation d'objets pouvant être donnés lors de salon (étudiants & professionnels) pour la promotion du département GCE
- Les application de la "mécatronique" au domaine du Conditionnement et de l'Emballage
- Emballages de médicaments et distribution automatisée en pharmacie
- Les emballages promotionnels ou de luxe dans le domaine des alcools et spiritueux
- Développement d'une activité d'emballages cartons au sein d'une entreprise : aspects techniques et marketing

4.9. ANNÉES UNIVERSITAIRES 2008-2010

- Le packaging des fromages. Approches secondaire et tertiaire
- Les emballages actifs
- Conditionnement-emballage, transport de marchandises et développement durable
- Les systèmes de supervision de la production
- L'emballage "idéal" du futur
- PLV - Publicité sur Lieu de Vente
- Bouchage et distribution pour des flacons contenant divers "fluides"
- Le prêt à vendre (PAV) : quel packaging ?

4.10. ANNÉES UNIVERSITAIRES 2009-2011

- Packaging et logistique des fruits exotiques
- Réalisation d'un CD, pochette et étiquette pour la promotion du département GCE
- Packaging et effets sensoriels
- Emballage et politique de promotion du café
- Le prêt à vendre (PAV)

4.11. ANNÉES UNIVERSITAIRES 2010-2012

- Elaboration d'un cahier des charges fonctionnel et réalisation de prototypes pour l'emballage et la présentation en magasins de statuettes en céramique
- Emballages et « ergonomie »
- Emballage et paquets cadeaux
- Les emballages métalliques : de la conserve à la « boîte à biscuits » en passant par l'atomiseur ou le pot de peinture
- Etude pour la promotion du département GCE
- Les innovations dans le domaine du packaging de luxe

4.12. ANNÉES UNIVERSITAIRES 2011-2013

- Banc d'essais de frottement pour TP (matériaux-mécanique)
- Les alternatives au P.E.T. dans la fabrication des bouteilles d'eau minérale et de source
- Design Packaging pour « produits premier prix »
- Emballages plastiques et sécurité alimentaire
- Collecte sélective et valorisation des déchets
- Le flaconnage : matériaux et entreprise. Le cas de l'Occitane en Provence
- Conception et réalisation d'un présentoir de PLV pour « *Les Guides de Kerdojel* »
